

Nombre de membres en exercice : 45

Présents : Daniel JOLLIT, Sabrina GENAUZEAU, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Virginie FAVIER, Bernard COMTE, Marie-Pierre MISSIOUX, Jérôme BILLEROT, Marie-Claude PAPET, Joël COSSET, Yannick MAILLOU, Sophie FAVRIOU, Marie-Laure WATIER, Christian HERAUD, Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Marie NAUDIN, Régis MARCUSSEAU, Evelyne VEZIER, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Tony CHEYROUSE, Corinne PASCHER, Dominique ANNONIER, Corinne GUYON, Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Didier PROUST, Michel RICORDEL, Johanny HU, Jean-Marie SABOURIN.

Pouvoirs : Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Sabrina GENAUZEAU, Sébastien FORTHIN donne pouvoir à Yannick MAILLOU, Daniel PERGET donne pouvoir à Michel RICORDEL.

Président de séance : Daniel JOLLIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260128-DE-2026-01-08-DE

Secrétaire de séance : Angélique CAMARA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2026



**DE-2026-01-08 MISE À JOUR DES NOMENCLATURES M4 ET SES ASSOCIÉS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026**

*Rapporteur Didier JOLLET*

Monsieur le vice-président délégué expose que les budgets 2026, délibérés le 17 décembre 2025 par anticipation avec la nomenclature en vigueur à cette date, doivent être modifiés du fait d'une mise à jour de la norme M4 et ses associés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- Disparition des comptes de dépenses et recettes imprévues en section de fonctionnement et d'investissement pour tous les budgets en nomenclature M4 ou dérivés.

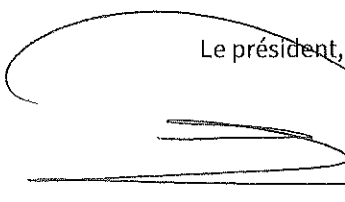
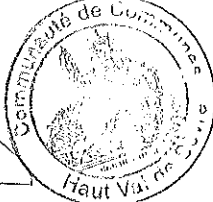
La régie eau potable est concernée par l'utilisation de ces chapitres, c'est pourquoi une décision modificative est nécessaire :

Investissement			
DEPENSES			
Chapitre/ opération	Nature	Libellé nature	Montant
020	020	Dépenses imprévues	- 100 000 €
20	21561	Matériel spécifique d'exploitation	100 000 €
TOTAL			- €
Fonctionnement			
DEPENSES			
Chapitre	Nature	Libellé nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	- 75 000 €
065	6588	Autres charges de gestion courante	75 000 €
TOTAL			- €

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'AUTORISER la décision modificative suite à la suppression des chapitres de dépenses imprévues
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Le président,

Le/la secrétaire de séance,

